

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 18-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé dans la zone Rb43**;
- QUE le règlement numéro 18-2022 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 décembre 2022;
- QUE le règlement numéro 18-2022 est entré en vigueur le 16 décembre 2022, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 4 janvier 2023.

Bastien Gaudet
Greffier